



SEANCE DU 25 MARS 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 1

Votants : 26

Date d'affichage :

19 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravaille, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDEBERT, Léa HERR, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Thomas CHARDIN

Objet : Approbation des montants des subventions 2024 aux associations /organismes

VU le code général des collectivités territoriales, art L2311-7 ;

CONSIDERANT les demandes de subventions émises par les associations /organismes ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

(MM. Frédéric DARATS et Jacques VERDIER étant membre d'une des associations ne prennent pas part au vote)

DECIDE :

Article 1 : de voter les subventions 2024 aux associations/organismes comme suit :

SERVICE	ASSOCIATION / ORGANISME	Montant subvention proposée en 2024
CULTURE	FESTIVAL LIRE SUR LA VAGUE La subvention sera accordée sous réserve du déroulement du Festival lire sur la vague en 2024	15 000,00 €



SCOLAIRE	LIRE SUR LA VAGUE La subvention sera accordée sous réserve du déroulement de l'action de distribution de livres aux petites sections de maternelle 2024. Elle sera ajustée en fonction du nombre réel de PS à la rentrée 2024 à raison de 5 euros par élève supplémentaire scolarisé en PS	200,00 €
SCOLAIRE	OCCE - COOPERATIVE SCOLAIRE - ECOLE DE SEIGNOSSE Si les projets de classes et de sorties scolaires n'ont pas lieu, le montant de la subvention versée au titre de l'année 2024 se limitera à 1 000 €	7 260,00 €
VIE ASSOCIATIVE	ABRI	600,00 €
VIE ASSOCIATIVE	ACCA	1 400,00 €
VIE ASSOCIATIVE	ACS	1 500,00 €
VIE ASSOCIATIVE	AMICALE DES VOLLEYEURS	300,00 €
VIE ASSOCIATIVE	ART QUILT SEIGNOSSE	300,00 €
VIE ASSOCIATIVE	BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 500,00 €
VIE ASSOCIATIVE	CAPOEIRA MALUNGOS SUDOUEST	500,00 €
VIE ASSOCIATIVE	CLUB BOULISTE	800,00 €
VIE ASSOCIATIVE	CLUB DE CYCLOTOURISME	500,00 €
VIE ASSOCIATIVE	COLLEGE JEAN ROSTAND - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE Si la section « excellence surf » n'est pas maintenue, la subvention versée au titre de l'année 2024 se limitera à 300 €	600,00 €
VIE ASSOCIATIVE	COMPAGNIE ETE DES SAUVAGES	800,00 €
VIE ASSOCIATIVE	CORPS EN LUMIERE	500,00 €
VIE ASSOCIATIVE	DANSE EN CORPS CLASSIQUE	1 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	DEFI D'ELLES La subvention sera accordée sous réserve du déroulement du raid/challenges défi d'Elles en 2024	2 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	DU PIN SUR LES PLANCHES	1 300,00 €
VIE ASSOCIATIVE	EUROSIMA La subvention sera accordée sous réserve du déroulement du Forum des métiers de la glisse en 2024.	1 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	FEDERATION FRANCAISE DE SURF La subvention sera accordée sous réserve du déroulement du Championnat de France de surf et des 60 ans de la Fédération en 2024	10 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	FOOTBALL CLUB	14 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	GOLF ASSO SPORTIVE DE SEIGNOSSE	1 600,00 €
VIE ASSOCIATIVE	HANCORPS PLUS	1 400,00 €
VIE ASSOCIATIVE	JUDO CLUB SEIGNOSSAIS	800,00 €
VIE ASSOCIATIVE	LABO JAZZ	3 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	LE MIMOSA SEIGNOSSAIS	2 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	LE NOUN GYMNASTIQUE	800,00 €
VIE ASSOCIATIVE	LES ECUREUILS SEIGNOSSAIS	1 800,00 €



VIE ASSOCIATIVE	LIGUE DE SURF DE LA NOUVELLE AQUITAINE La subvention sera accordée sous réserve du déroulement du championnat en 2024	1 500,00 €
VIE ASSOCIATIVE	LITTLE IS BETTER La subvention sera accordée sous réserve du déroulement du Little festival en 2024	3 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	LOU SURFOU	4 000,00 €
VIE ASSOCIATIVE	MEDAILLES MILITAIRES	100,00 €
VIE ASSOCIATIVE	OCEAN LIFE La subvention sera accordée sous réserve du déroulement du Swimrun en 2024	1 300,00 €
VIE ASSOCIATIVE	SNSM	300,00 €
VIE ASSOCIATIVE	SOURCES DE NOS RESSOURCES	250,00 €
VIE ASSOCIATIVE	UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS DE SEIGNOSSE	500,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		84 410,00 €

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

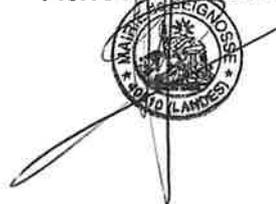
**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**



Transmise au contrôle de légalité le : 27/03/2024

Publiée le : 28/03/2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 040-214002966-20240325-DEL18_240325-DE

